Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1990)

Rubrik: Organisation et systèmes d'information

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ORGANISATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Le département de l'Organisation et des systèmes d'information gère les ressources techniques liées au traitement de l'information, ainsi que les procédures de travail de l'institution. Il comprend quatre divisions (archives, gestion de l'information et de la documentation, informatique, télécommunications) et le service de l'organisation.

En ce qui concerne les archives, une politique d'archivage du CICR a été adoptée par l'institution le 10 mai 1990 qui, par la décentralisation, va permettre une réorientation des activités dans ce domaine pour la prochaine décennie.

Sur un plan statistique, l'accroissement des fonds d'archives en provenance du siège et des délégations représente 165 mètres linéaires (+ 4,4%), alors que 37 mètres linéaires de documents éliminables ont été détruits. Par ailleurs, 75 personnes ou organisations extérieures au CICR ont sollicité une recherche en 1990.

L'an dernier, l'élaboration d'une douzaine de banques de données, commencée en 1988, s'est poursuivie. Ces banques de données concernent, d'une part, l'information interne (décisions des instances dirigeantes, doctrine et avis de droit, contacts avec les interlocuteurs de l'institution, etc.) et externe (fonds de la bibliothèque et de la médiathèque, textes du droit international humanitaire, prises de position publiques du CICR, etc.).

En 1990, outre les tâches habituelles dans le domaine de l'organisation, un effort de rationalisation a été réalisé par l'élaboration d'un recueil de synthèse des diverses procédures et directives en usage au siège de l'institution. De même, la mise en place de nouvelles applications dans le domaine de l'informatique a été réalisée pour le traitement des données opérationnelles, avec, notamment, une application standardisée pour l'Agence centrale de Recherches. Enfin, un réseau local pilote a été mis en place à la division informatique, dans le but de préparer l'installation, prévue en 1991, de réseaux similaires, tant au siège que sur le terrain.

Réseau de télécommunications

Le réseau de télécommunications par ondes courtes du CICR — l'un des plus importants réseaux non gouvernementaux du monde — constitue un moyen de communication fiable et efficace entre le siège à Genève et les délégations et sous-délégations sur le terrain. Totalement indépendant des canaux commerciaux, ce système permet des liaisons radio 24 heures sur 24, dans des situations où, bien souvent, les communications officielles sont perturbées ou ne fonctionnent plus.

En 1990, le CICR disposait de 103 stations HF, soit 33 stations en contact avec Genève et 70 sur le terrain en réseau local. Six stations de base ont été ouvertes en cours d'année: dans le Sud-Est angolais (Jamba), au Cambodge (Phnom Penh), au Honduras (Tegucigalpa), au Libéria (Monrovia), au Nigéria (Lagos)) et au Pérou (Lima). En 1990, le trafic général a été de 143 818 messages (dont 43 817 par radio), ce qui représente une augmentation de 31,6% par rapport à 1989.

Enfin, depuis octobre 1990, le CICR est relié au système de transmissions par satellite «INMARSAT», permettant des liaisons directes et l'échange de messages téléphone, télex et fax via une station terrestre. Cette nouvelle technologie se révèle précieuse en situation d'urgence, comme ce fut le cas au Moyen-Orient, et vient en appui du réseau radio traditionnel du CICR.